

**COMPTE-RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
SYNTHESE SOMMAIRE**

REUNION DU 6 DECEMBRE 2017

Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Yannick BOUBEE, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUCOUESTE, Mme Fabienne LAYRE CASSOU, M. André BARRET, M. Gérard CLAVE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, M. Jacques LAHOILLE, M. André LABORDE, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Christiane ARAGNOU, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean BURON, M. Gilles CRASPAY, M. Emmanuel DUBIE, M. Serge DUCLOS, M. Marc GARROCQ, M. Jacques GARROT, Mme Geneviève ISSON, M. Christian LABORDE, Mme Evelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Jean-Michel LEHMANN, M. Roger LESCOUTE, M. Alain LUQUET, Mme Evelyne RICART, M. François RODRIGUEZ, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Philippe SUBERCAZES, M. Francis TOUYA, M. Guy VERGES

Etaient excusés :

Mme Josette BOURDEU, Mme Andrée DOUBRERE, Mme Myriam MENDES, M. Alain TALBOT

Etaient absents :

Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Michel AUSINA, M. Gérald CAPEL, Mme Ginette CURBET, Mme Marie-Pierre VIEU, M. Bruno VINUALES

*

**

DELIBERATION N° 1

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUREILHAN

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude

LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Patrick VIGNES, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

MARCHES D'ACQUISITION DE LIVRES, PERIODIQUES ET AUTRES DOCUMENTS MULTIMEDIA POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES – MARCHES N°15FF039 – AVENANTS N°1 LOTS 1, 2 ET 3

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Gérard CLAVE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

GROUPEMENTS DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES (ZONES D'ACTIVITES) ET LA VILLE DE TARBES : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Gérard CLAVE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES (ZONES D'ACTIVITES) ET LA VILLE DE TARBES POUR LES TRAVAUX D'ELAGAGE ET D'ESSOUCHAGE DES ARBRES

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Gérard CLAVE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Denis FEGNE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE MULTI-ACCUEIL 25 PLACES A LOURDES

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Denis FEGNE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Marc BEGORRE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

PRINCIPE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne

pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Marc BEGORRE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

CREATION D'UN EMPLOI D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET (3 HEURES 30 PAR SEMAINE) EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Marc BEGORRE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10

SYSTEME DE COLLECTE DES EAUX USEES D'ASPIN EN LAVEDAN : INSTRUMENTATION DU DEVERSOIR D'ORAGE (DO) VIADUC ASPIN EN LAVEDAN : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. André LABORDE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

GARANTIE D'EMPRUNT PROMOLOGIS. REHABILITATION CLASSIQUE DE 187 LOGEMENTS SITUES A TARBES, SOUES ET AUREILHAN

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Philippe SUBERCAZES, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

VENTE D'UN TERRAIN A L'ENTREPRISE DOMINIQUE SALLABERRY LOGISTIQUE SUR LA ZAC DE L'ECOPARC A BORDERES-SUR-L'ECHEZ

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jacques GARROT, M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON

Sur le rapport de M. Gérard TREMEGE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

Points divers :

- 1) Le Président évoque la demande qu'il a reçue de la société ISIA, actuellement locataire dans un Téléport, souhaitant avoir un tarif préférentiel sur la ZAC de Pyrène Aéro pole pour acquérir un terrain afin d'y construire un bâtiment de bureaux. Il informe le Bureau qu'il lui paraît difficile d'accepter cette demande alors que des demandes similaires ont été rejetées.

Après débat le Bureau décide à l'unanimité de maintenir cette position.

- 2) Le Président interroge les membres du Bureau sur l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence gemapi au 1^{er} janvier 2018 des communes à la CATLP. Il indique qu'il ressort des documents que certaines communes ont dans leurs budgets communaux des charges représentant leurs cotisations à des syndicats qui s'occupent partiellement de gemapi. D'autre part il indique que la CCPL lors du transfert de cette compétence avait retenu ces dépenses sur l'attribution de compensation des communes à hauteur de 85 716 euros.

Au 1^{er} janvier 2018, il est possible d'instituer une taxe dite gemapi afin de financer les dépenses faites à ce titre. La question qui nous est posée est de savoir si les dépenses faites antérieurement par les communes au titre de la gemapi seront prises sur leurs attributions de compensation ou bien intégrées dans la taxe gemapi qui sera prélevée par la CATLP.

Un débat s'engage sur le sujet, le Président précise qu'il n'y a pas de décision à prendre ce soir et que le débat reste ouvert car nous sommes toujours en attente des textes qui nous permettraient de mettre en place la gemapi en 2018.

La séance est levée à 20 h 15.